

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL

DU 27 OCTOBRE

Présents: M. Mathay, bourgmestre ; MM. Siebenaller et Keilen, échevins ;
Mmes Breyer et Schmitz, MM. Biever, Paquay et Treff, conseillers ;
M. Mergen, secrétaire communal.

Excusée : Antinori

(sauf indication contraire, les décisions ont été prises à l'unanimité des voix)

M. J-P Mathay, bourgmestre, souhaite la bienvenue aux membres du conseil communal. La séance publique est ouverte à 14.00 heures.

La séance s'est déroulée dans la salle communale de la mairie à Goesdorf, 1, op der Driicht.

1) Communication du collège des bourgmestre et échevins

Néant

2) Commissions consultatives communales (facultatives) : Nomination des membres

Pour ce qui est de la composition des commissions consultatives communales (facultatives), veuillez consulter le site internet de la commune de Goesdorf (www.goesdorf.lu) ou le bulletin communal « Géisdrefer Lanter », n° 02/2023, paru en novembre 2023.

3) Modifications budgétaires 2023

Le Conseil communal a décidé de modifier le budget de l'exercice 2023 notamment en ce qui concerne des recettes ordinaire et extraordinaires supplémentaires concernant les subsides à accorder par le Ministère des Sports pour les projets de réalisation suivant : terrain de pétanque et terrain multisports à Dahl, campus scolaire « Op der Heckt ».

Le conseil communal a encore voté un crédit spécial supplémentaire au montant de 50.000.- € pour l'acquisition, l'installation et la mise en service d'un nouveau serveur pour la mairie (article 4/120/222100/23015 – budget 2023).

4) Marché de Noël : Fixation des prix de vente des boissons et d'autres produits Vote de crédits spéciaux Allocation de subsides aux associations participatives

Le Conseil communal a décidé :

1. De créer l'article budgétaire – 3/860/648110/99001 – Subside - Marché de Noël – et d'y inscrire un crédit de 2.500.-€ ;
2. De créer l'article budgétaire – 2/860/702100/99001 – Marché de Noël – vente de produits – et d'y inscrire un crédit de 2.500.-€ ;

Le Conseil communal a ajourné la décision à prendre au sujet des prix de vente à fixer pour les boissons et autres produits lors du marché de Noël.

5) Approbation des comptes communaux 2022

Le Conseil communal a décidé d'arrêter provisoirement le compte administratif ainsi que le compte de gestion de l'exercice 2022 (vote unanime).

Les comptes afférents présentent le résultat suivant : (compte de gestion) - extrait

Compte de gestion 2022	Service ordinaire (en euros)	Service extraordinaire (en euros)
Total des recettes	9.054.611,92	88.994,99
Total des dépenses	6.088.836,13	7.924.009,30
Boni propre à l'exercice	2.965.775,79	0,00
Mali propre à l'exercice	0,00	7.835.014,31
Boni du compte 2021	4.274.948,75	0,00
Mali du compte 2021	0,00	0,00
Boni général	7.240.724,54	0,00
Mali général		7.835.014,31
Transfert de l'ordinaire à l'extraordinaire	-7.240.724,54	+7.240.724,54
BONI DÉFINITIF 2022	0,00	0,00
MALI DÉFINITIF 2022	0,00	594.289,77

Les comptes communaux 2022 ont été transmis à Madame la Ministre de l'Intérieur pour être arrêtés définitivement, conformément aux dispositions de l'article 163 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

6) Crèche communal : poste d'infirmier diplômé (m/f) – augmentation de la tâche

Dans ce contexte, le conseil communal a décidé, à l'unanimité des voix, d'augmenter la tâche du poste visé de 20 heures par semaine à 25 heures par semaine.

7) Décision(s) du conseil communal en matière de droit de préemption

Dans ce contexte, le conseil communal a décidé de renoncer au droit de préemption de la commune dans le cadre de la vente d'immeubles sis à Nocher, section A de Nocher,

- **n° 675/2075**, lieu-dit « Im Fresterberg », terre labourable contenant 34,20 ares (vente : MUJANOVIC).

Par ailleurs, il a renoncé au droit de préemption de la commune dans le cadre de la vente d'immeubles sis à Buederscheid, section B de Buederscheid,

- **n° 203/3027**, lieu-dit « Bourefeld », place contenant 11,1 ares
(vente : Buederscheid Properties Sàrl).

8) Pacte Logement 2.0 : programme d'action local « logement » (PAL)

Il s'agit d'une simple présentation, aucune décision n'a été prise dans ce contexte.

9) Contrat(s) de bail

Pour ce qui est du présent point de l'ordre du jour, le Conseil communal a décidé d'approuver deux contrats de bail conclus avec Monsieur Léopold SCHICKES (27/10/2023) et avec Madame Claire WEIMERSKIRCH (20/10/2023), (durée déterminée d'une année) – immeubles communaux sis à L-9653 Goesdorf, Op der Driicht, n° cad. 304/2784 - loyer mensuel de 800.- €. (votes unanimes)

10) Demande(s) de subside

Décision ajournée

11) Titres de recettes

Plusieurs titres de recettes ont trouvé l'accord du conseil communal et sont signés séance tenante.